

Arrêté n°2024-106
portant délégation de pouvoir pour le maintien de l'ordre,
en faveur de M. Jean-René MORICE, chargé de la direction de l'ESTHUA,
Institut national du tourisme

La Présidente de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-1 et suivants ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2024 portant création de l'ESTHUA Institut national du tourisme, publié au JORF le 13 avril 2024 ;

Vu l'arrêté n°2024-101 en date du 17 avril 2024 portant désignation M. Jean-René MORICE personne chargée d'exercer les fonctions de directeur de l'ESTHUA, Institut national du tourisme,

A R R E T E :

Article 1^{er} – Délégation de pouvoir est donnée à M. Jean-René MORICE, chargé de la direction de l'ESTHUA, Institut national du tourisme pour assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes et les locaux mis à disposition de l'Institut situés :

- ESTHUA, Institut national du tourisme – 7, allée François Mitterrand - BP 40455 - 49004 Angers Cedex ;
- Pôle Universitaire du Saumurois : 80 rue des îles – 49400 Saumur.

A ce titre, il peut prendre toute mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre, y compris l'appel à la force publique.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne chargée de la direction de l'ESTHUA, Institut national du tourisme, Mme Sylvie DURAND, Ingénieure de recherche, Directrice des services de l'ESTHUA, Institut national du tourisme, exerce les compétences prévues à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

Article 4 – Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'Université d'Angers.

Fait à Angers, le 19 avril 2024

Françoise GROLLEAU

Présidente de l'université

Signé le 19 avril 2024

Destinataires : Directeur général des services, M. Jean-René MORICE, Mme Sylvie DURAND, Direction de la Prévention et de la Sécurité, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs).

Mise en ligne le : 19/04/2024 sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>